

Jean-Pierre Obin

La création des ESPE

Interview du 31 janvier 2013 à l'AEF

AEF : Vous avez déclaré que le projet de loi de refondation était « la montagne qui accouche d'une souris » tout en critiquant la mastérisation, créer des Espé n'est-ce pas ambitieux ?

Jean-Pierre Obin : Je reviens sur la formule, que j'ai utilisée au sujet de l'école du socle. C'est une opinion assez abrupte mais partagée car il y a sur ce sujet beaucoup de déception. D'après « l'Express.fr », le ministre demanderait aux parlementaires de « muscler » son projet de loi. Il y aurait donc une insatisfaction même du côté du ministre.

Sur les Espé, il n'y a pas grand chose dans la loi sinon leur création. Mais c'est un projet ambitieux ne serait-ce que par la rapidité de sa mise en œuvre. Pour les IUFM, il a fallu un an pour mettre en place 3 instituts expérimentaux et ensuite encore un an pour mettre en place les autres. Les difficultés sont aggravées par le fait qu'il n'y a pas un, mais deux ministères avec une co-accréditation des Espé. Le schéma n'est pas inintéressant : on demande au recteur de mettre en place un consensus autour des universités pour mobiliser leurs ressources, pour que l'Espé soit la coordinatrice de l'ensemble des formations initiales. Je me pose la question de savoir si toutes les universités qui proposent un master vont accepter de l'inscrire dans ce nouveau cadre. Apparemment, toutes les universités jouent le jeu. Et il y a la contrainte de la seconde année en alternance : les universités ne sont pas toujours bien armées pour l'organiser, les Espé le seront.

AEF : Est-ce à dire que les universités n'ont pas bien formé les futurs enseignants ?

Jean-Pierre Obin : Les universités ont fait ce qu'elles ont pu. Avec la mastérisation, les enseignants-stagiaires sont sur le terrain. Les universités forment des étudiants et pas des enseignants-stagiaires : la formation est devenue purement académique. Avec les Espé, l'employeur aura de nouveau son mot à dire et à formuler ses conditions pour la formation des stagiaires, à laquelle sera consacrée la seconde année de master.

AEF : L'Éducation nationale doit-elle prendre la main sur ce dossier de la formation des enseignants ?

Jean-Pierre Obin : Non, je ne pense pas. Il s'agit de formation, donc le MESR à son mot à dire, ne serait-ce que sur les contenus des masters et sur le problème des étudiants en fin de master 1. Quel statut donner à ceux qui seront reçus aux concours mais recalés au master ? Seront-ils obligés de redoubler le master 1 ? Et à ceux, plus nombreux, reçus au master 1 et recalés aux concours ? Qu'est-ce que l'université peut leur offrir ? Des masters 2 de « professionnel de l'éducation » ? Je ne dénigre pas ces métiers mais pour l'instant ce secteur d'emploi est un peu un fourre-tout : formation pour adultes, sports, langues et traduction, animation, cadres des collectivités, etc. Je constate que nos étudiants actuellement engagés dans cette voie sont souvent dans le flou le plus total sur leur avenir professionnel... Une autre possibilité serait de proposer dans le cadre d'un DU (diplôme d'université) une formation complémentaire de préparation aux concours à ceux qui ont déjà obtenu leur master 2. Ce sont des candidats très sérieux et qui réussissent très bien aux concours.

AEF : L'idée d'associer des professionnels de terrain à la formation fait partie des missions des Espé. Y-êtes-vous favorable ?

Jean-Pierre Obin : Bien sûr, et les IUFM l'avaient déjà fait pour leur deuxième année de formation, plus ou moins bien d'ailleurs. Mais ce qui peut professionnaliser la première année de formation, pour moi ce sont les épreuves du concours.

AEF : Justement, que pensez-vous des évolutions portant sur la nature des épreuves de certains concours proposées dans la maquette générique des concours ?

Jean-Pierre Obin : J'ai signé un texte avec les secrétaires généraux de l'Unsa et du Sgen-CFDT où l'on proposait d'introduire une épreuve devant élèves. Cela n'a pas été retenu dans la maquette générique des concours pour différentes raisons, de coût et de temps, et puis parce que des syndicats souhaitaient que la deuxième année de master soit sous statut de fonctionnaire-stagiaire. Je défendais des épreuves écrites en fin de master 1 et des oraux en fin de master 2. En M2, les étudiants auraient été mis en responsabilité devant une classe avec un statut de contractuel et à l'issue du stage ils auraient été évalués par les épreuves d'admission du concours.

En l'absence d'élèves, les prétendues « compétences professionnelles » à évaluer par les concours, listées dans le document de travail du ministère ne sont pas des compétences professionnelles mais des connaissances de contenus et de techniques pédagogiques et didactiques. Pas de compétences professionnelles évaluables sans élèves ! Pour les épreuves orales, comment voulez-vous juger de la pertinence et de la qualité d'un geste professionnel sans élèves ? C'est comme si au CAP de menuisier on donnait tous les outils à l'apprenti mais pas de bois ! C'est un exercice d'acteur, et on sait qu'actuellement, c'est bien ce qui se produit. Mesurer une compétence professionnelle ne peut se faire que devant des élèves. Il pourrait s'agir au mieux d'analyse de pratique professionnelle. Là, les auteurs du document se sont fait plaisir, ou illusion, sur l'usage des termes « compétences professionnelles ».

Autre critique, l'éthique et la responsabilité, qui font actuellement l'objet d'une épreuve, semblent passées à la trappe avec l'omniprésence du disciplinaire. Dans les préoccupations des jeunes enseignants, les aspects et les difficultés liées à l'enseignement de leur discipline n'arrivent jamais en tête. Ce sont généralement les questions de relations avec les élèves et de gestion de la classe. De plus, la maquette est très centrée sur l'enseignement secondaire et laisse de côté les enseignants du primaire. Apprendre à lire, écrire, comprendre, compter, ce ne sont pas des compétences qui relèvent d'une discipline universitaire. Je suis par ailleurs étonné de l'absence du mot « pédagogie », il y a une prévention contre le mot « pédagogie », on préfère parler de « didactique » qui est une chose différente et liée à la discipline enseignée, mais la pédagogie adoptée par un enseignant, c'est pourtant le cœur de la réussite des élèves, ou bien de certains d'entre eux.

AEF : Quelles améliorations souhaiteriez-vous qu'il soit apporté aux stages des enseignants ?

Jean-Pierre Obin : Il faut bien sûr que les stages soient faits dans la discipline et le type d'établissement concernés. Le problème est de trouver un établissement où affecter ces stagiaires. Tous les établissements ne font pas meilleur accueil aux stagiaires. Cela dépend des chefs d'établissement, et il y a là un vrai travail de collaboration entre les Espé et les terrains de stage à réaliser. Les rectorats devront vraiment éviter de faire des stagiaires des bouche-trous destinés à compléter à la rentrée la dotation insuffisante de certains établissements.

AEF : La formation des chefs d'établissement est peu évoquée, y-a-t-il des choses à améliorer ?

Jean-Pierre Obin : La formation a été réduite de deux à un an du fait de la RGPP (révision générale des politiques publiques). Les 70 à 80 journées de stage qui étaient dues aux stagiaires sont comprimées sur une année alors qu'ils ont une responsabilité d'adjoint. Je ne pense pas qu'on reviendra là-dessus mais il faudrait trouver des modalités de formation continue dans la foulée de l'année de stage et on se heurte alors au manque actuel de crédits de la formation continue des chefs d'établissement.